

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 Juillet 2021



Date de convocation : 29 Juin 2021

PRÉSENTS : PAGEAUD Lionel, BOULARD Stéphane, VINET Monique, SAGOT Judith, CHOLLET Corinne, BAUDOIN Annick, BRETON Patricia, COURSEAU Hélène, BIROT Serge, CLAUDE Georges, FROMAGET Christine, PELLETIER Nadège, FLAHAUT Anne-Sophie, DEME Isabelle, MELLANGER Gaëlle, BERLAND Guillaume, BRUNET Xavier, THIBAUD Florian, PICORON Etienne.

EXCUSÉS : CHARRIER Pascal, BERLAND Benoît (pouvoir donné à Monsieur Lionel PAGEAUD), SOUCHARD David.

Secrétaire de séance : DEME Isabelle

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. DECIDE de rembourser le transport scolaire à hauteur de 70% des 55 € soit 38,50 €/enfant des familles dont les enfants fréquentent le RPI public Doix lès Fontaines-Montreuil. La liste est consultable en Mairie.
2. DECIDE de rembourser le transport scolaire à hauteur de 70% des 55 € soit 38,50 €/enfant des familles de Doix lès Fontaines dont les enfants fréquentent le RPI privé Doix-Maillezais. La liste est consultable en Mairie.
3. APPROUVE le prix du repas à 3,73 € TTC pour l'année scolaire 2021/2022 de l'association St Luc pour la fourniture des repas à la cantine de Doix.
4. DECIDE de créer un emploi temporaire sur la base de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 (accroissement temporaire d'activité), du 23 Août 2021 et jusqu'au 29 juillet 2022, sur le grade d'adjoint technique et pour 35h00 par semaine maximum, au 6ème échelon, Indice Brut 363, Indice majoré 337.
5. DECIDE d'acquérir les parcelles ZH 225 d'une superficie de 1 500 m², ZH 232 d'une superficie de 11 226 m² soit un total de 12 726 m² pour 20 000 € net vendeur. Ces parcelles appartiennent à Mme Geneviève GIRARD. Ils sont situés en zone 1AUL (urbanisation future à court terme à dominante loisirs) et pressentis pour accueillir le futur City-stade.

6. DECIDE de solliciter un complément à la subvention régionale intitulée « Pays de la Loire relance investissement communal » pour les aménagements de sécurité créés à l'occasion de l'aménagement global de la rue de la Barque sur la RD 20 car la création du réseau d'eaux pluviales peut être subventionnée.
7. AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation temporaire du domaine privé communal avec la société Azalée pour l'installation d'un local technique de type shelter hébergeant un Nœud de Raccordement Optique sur la parcelle C 1261 avec une emprise foncière d'environ 12 m².
8. APPROUVE la convention de financement à intervenir pour l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP SNEE). Cette convention fait suite à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires dont le règlement a été publié au bulletin officiel du 14 janvier 2021 et pour lequel la Collectivité a déposé un dossier en ligne sur « Démarches Simplifiées », qui a été accepté. La commune de Doix lès Fontaines a été sélectionnée pour la 1^{ère} vague de conventionnement.
9. DECIDE d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 pour le budget principal de la commune et les budgets annexes à caractères administratifs y compris le CCAS à compter du 1^{er} janvier 2022 et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Etat pour préciser les conditions de mise en œuvre et le suivi de l'expérimentation du compte financier unique.
10. DECIDE d'attribuer le marché relatif à l'exécution des travaux du réseau pluvial dans le cadre de l'aménagement de la rue de la Barque à l'entreprise SOGEA OUEST TP SAS pour un montant de 189 400 € HT.
11. Dans le cadre de la construction d'une école élémentaire neuve, le conseil VALIDE le classement du rapport d'analyse des offres et DECIDE d'attribuer les marchés aux entreprises. La liste est consultable en Mairie.

Fait à Doix lès Fontaines, le 7 Juillet 2021
Le Maire,
Lionel PAGEAUD

